

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
~~par délégation~~
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-338
Séance du vendredi 7 mars 2008

Itinéraires cyclables

Schéma directeur de la signalisation directionnelle

La Commission Permanente du Conseil Général,

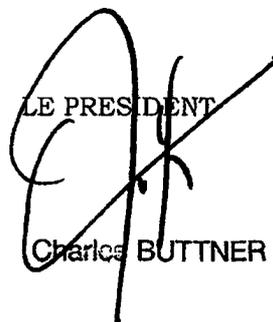
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I – 3^e/06 des 13 et 14 décembre 2007, relative au Budget Primitif 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve :

- o les modifications de numérotation ;
- o les dénominations des liaisons du schéma ;
- o la mise en œuvre des nouveaux cartouches avec la nouvelle numérotation, conjointement à la modification de la signalisation directionnelle.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER